RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mairie de VILLABÉ

Villabé, le 8 aout 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira
JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025
A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du CGCT.
2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2025.
3. Maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions d'adjoint.
4. Election d'un nouvel adjoint.
5. Indemnités de fonction des élus – Modification.
6. Tableau des commissions municipales – Modification.
7. Renégociation du contrat d'assurance statutaire 2027-2030 du CIG.
   Questions orales.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

MAIRIE DE VILLABÉ (ESSONNE)

Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la C.A. Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart
Vice-président du SMOYS